

## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 25 février 2019

**Présents :** Dominique MICHELET, Alain CHOULOT, Myriam LACOMBE, Yvan LHAOUCINE, Jérôme VINCENT, Helen BON.

**Excusée :** Carine BERNARDO

**Absent :** Raphaël PACCARD

**Secrétaire de séance :** Yvan LHAOUCINE

1) Le conseil municipal valide le compte-rendu du 14 janvier 2019

2) Devis salle des fêtes :

Sonorisation : le conseil municipal valide la demande de devis auprès de la Société Extra de Poligny pour revoir et améliorer les connectiques audio et vidéo de la salle des fêtes.

Lave-vaisselle : pour son remplacement, le conseil étudie les devis des sociétés Thirode et Borsotti. Le conseil municipal valide le changement du lave-vaisselle avec adoucisseur auprès de la Société Thirode pour 3 019 € H.T.

3) Travaux logement rue de l'Église :

Le conseil municipal accepte le devis de la Menuiserie Polinoise (Mr LEMARD Serge) pour un montant de 654,78 € TTC concernant le changement d'une fenêtre dans le logement communal rue de l'Église. Le conseil municipal valide également le remplacement du revêtement de sol ainsi que la réparation d'un entourage de fenêtre par l'entreprise GONCALVES Manuel ceci pour un montant de 1 463.20 € H.T.

4) Portillon cimetière :

Le conseil municipal a demandé des devis pour la pose d'un portillon afin de clôturer l'accès au cimetière coté logements communaux. Le devis de «Val de Seille paysage» pour 720 € H.T est validé.

Le conseil municipal demande également un devis complémentaire à la même entreprise pour la pose d'un grillage d'un mètre de hauteur en accompagnement du portail.

5) Voirie :

Le conseil municipal valide la demande de devis à différentes entreprises pour des réfections de voiries. Seront concernés : une partie de la rue Lamartine, le trottoir parking du Souvenir, une partie du chemin de Novelin et une partie du chemin des Bordes.

6) Alambic :

Le foyer de l'alambic étant abîmé, un devis auprès de l'entreprise Métallerie du Revermont a été demandé. Le conseil souhaite obtenir un autre devis auprès d'une seconde entreprise.

Enfin, il serait préférable d'obtenir l'avis des utilisateurs de l'alambic quant à la nécessité de la réparation.

7) Accompagnatrice bus scolaire :

La candidature de Mme Aline VARESCON pour l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire du lundi 4/03/2019 au 7/07/2019 est validée par le conseil municipal pour un CDD de 14.15 heures hebdomadaire.

8) École du chat :

Suite à la discussion lors du dernier conseil municipal, l'association l'école du chat a justifié sa structure, ses coûts de fonctionnement ainsi que son utilité.

Pour rappel, l'école du chat permet de stériliser les chats dans les communes qui le désirent, afin d'en limiter la prolifération.

Suite à la problématique des chats soulevée à Saint-Lothain, le conseil municipal valide l'adhésion du village à l'école du chat pour la somme de 300 €.

Une information sera diffusée aux administrés concernant les modalités de l'action de l'association.

9) Fuite d'eau :

Une fuite d'eau a été signalée chemin de Bougeon.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise TLM pour le terrassement et le rebouchage à hauteur de 623 € H.T hors pièces.

